

Info Cultures maraîchères

26/2026

5 août 2026

Prochaine édition le 12.08.2026

Table des matières

Bulletin PV Cultures maraîchères 1

Bulletin PV Cultures maraîchères



Photo 1: Le nombre de captures de noctuelles de la tomate (*Helicoverpa armigera*) est en baisse dans les sites surveillés. Certaines parcelles de haricots nains ont subi des attaques au cours de la semaine passée. Il est donc recommandé de contrôler les cultures, surtout dans les parcelles en cours de floraison (photo: Agroscope).



Photo 2: Dans les cultures de haricots nains, la prolifération de tétranyques tisserands (*Tetranychus urticae*) devient ostensible, avec l'apparition de ce type de jaunissements foliaires diffus (flèche sur la photo par Agroscope). Un traitement peut s'avérer nécessaire.



Photo 3: Le vol d'invasion du puceron noir de la fève (*Aphis fabae*) est à nouveau susceptible de se produire dans le courant de l'été. De nouvelles colonies de ce ravageur sont actives dans des cultures de bettes, mais les haricots nains sont également susceptibles d'être atteints (photo: Agroscope).



Photo 4: La multiplication massive des thrips cause toujours d'importants dégâts. En plus des cultures de liliacées (particulièrement les oignons), celles de choux, de salades et de fenouils sont particulièrement touchées (photo: Adrian Meuwly, Grangeneuve, Posieux).



Photo 5: Dans les zones précoces à mi-précoces menacées par la teigne du poireau (*Acrolepiopsis assectella*), par exemple dans le canton de Zürich, on a observé le début du 3^e vol de ce ravageur (photo: Agroscope). Dans certains cas, le pic d'intensité du vol a déjà été atteint. Vous trouverez des conseils de lutte dans l'Info cultures maraîchères 20/2026 à la page 3.



Photo 6: Les retards de croissance des cultures de carottes que l'on observe actuellement, telles les plantes de gauche sur la photo, peuvent être occasionnés par des attaques du puceron *Semiaphis dauci*. Dans le cas illustré, les dégâts étaient heureusement limités à la zone de bordure de la parcelle (photo: Agroscope).





Photo 7: L'oïdium (*Sphaerotheca fuliginea* / *Erysiphe cichoracearum*) s'est parfois répandu très largement dans les cultures de courges au cours de la semaine passée (photo: Agroscope).



Photo 8: On signale des attaques du mildiou des cucurbitacées (*Pseudoperonospora cubensis*) dans les cantons d'Argovie et de Zürich. Les spores de ce redoutable pathogène y sont donc omniprésentes (voir la photo Agroscope de fin juillet 2026), d'où la nécessité absolue d'éviter la stagnation d'eau sur le feuillage des cultures sous abris. Vous trouverez des conseils de lutte dans l'Info cultures maraîchères 25/2026 à la page 5.



Photo 9: Il faut s'attendre dès maintenant à l'apparition du mildiou (*Peronospora belbahrii*) dans les cultures de basilic. Les cultures vigoureuses sont particulièrement menacées (photo: Agroscope).



Photo 10: Chenille de noctuelle, vraisemblablement *Autographa gamma* occupée à se nourrir dans une tête de salade (cercle sur la photo par Agroscope).

Les salades subissent toujours de sérieux dégâts de chenilles

Lors du contrôle des cultures de ce lundi dans la région de Baden (AG), nous avons constaté des dégâts causés par des chenilles sur environ un quart des têtes de salades contrôlées. Les séries proches du stade de pomaison étaient particulièrement infestées. Contrôlez vos cultures et faites un traitement si nécessaire.

Pour lutter contre **les chenilles des noctuelles aériennes et d'autres chenilles défoliatrices**, sur laitues pommées de plein champ on peut utiliser Dipel DF (*Bacillus thuringiensis* var. *kurstaki*; délai d'attente 3 jours ; **BiO**) et Wormox (*Bacillus thuringiensis* var. *kurstaki*; délai d'attente 2 jours ; **BiO**), Agree WP (*Bacillus thuringiensis* var. *aizawai*; délai d'attente 1 semaine ; **BiO**) ainsi que XenTari WG (*Bacillus thuringiensis* var. *aizawai*; délai d'attente 3 jours ; **BiO**). Le spinosad (Audienz, BIOHOP AudiENZ, Elvis) est aussi autorisé, avec un délai d'attente d'une semaine. Est autorisé provisoirement jusqu'au 30 novembre 2026 contre la **noctuelle de la tomate** en cultures de salades (Asteraceae), le nucléopolyhédrovirus de la noctuelle de la tomate (Helicovex, **BiO**), avec un délai d'attente d'une semaine.



Photo 11: Les taches foliaires gris-brun causées par *Cercospora apii* sont de forme irrégulière. Elles sont ordinairement grandes d'au moins 0.5 cm (photo: Agroscope).

Première atteinte de maladie à taches foliaires sur céleri

Dans les cultures de céleris, surveillez maintenant l'apparition des taches foliaires gris-brun, occasionnées par *Cercospora apii*, particulièrement sur les feuilles d'âge moyen et avancé. Durant la progression de la maladie, ces lésions grandissent rapidement et fusionnent. Les feuilles finissent alors par se dessécher entièrement en prenant une teinte gris-brun pâle.

Est autorisé provisoirement jusqu'au 30 novembre 2026 contre la cercosporiose (*Cercospora apii*) dans **les cultures de céleris-branches**: trifloxystrobine + fluopyram (Moon Sensation) avec un délai d'attente de 2 semaines.



Photo 12: Larve de la teigne de la betterave dans le cœur d'une plante de betterave à salade (flèche sur la photo par Agroscope).



Photo 13: Chenilles de la teigne de la betterave, et leurs cratères de nutrition, accompagnées de tissages et de déjections, dans le cœur d'une plante de betterave à salade (photo: Agroscope).



Photo 14: Feuilles de bette présentant des galeries de chenilles de la teigne de la betterave, maculées de déjections (photo: Agroscope).

Après les dégâts du charançon, resurgissent maintenant ceux de la teigne de la betterave !

Dans les parcelles de betteraves à salade d'âge moyen, et jusqu'ici épargnées par le charançon de la betterave, on a récemment constaté la présence de cratères de nutrition, de déjections et de tissages de la teigne de la betterave (*Scrobipalpa ocellatella*), situés dans la zone du cœur des plantes. Dans certains cas se trouvaient des chenilles presque matures. D'après la littérature, les chenilles pourraient forer des galeries dans la partie supérieure de la racine, mais cela ne s'est pas (encore) confirmé durant nos contrôles. Dans les deux sites des cantons d'Argovie et de Zürich attaqués par ce ravageur, ses dégâts touchaient plus de la moitié des plantes de betteraves à salade et de bettes que nous avons contrôlées. Une partie des papillons issus des chenilles responsables de ces attaques a d'ores et déjà émergé. Dans le site de piégeage du canton d'Argovie, le 3^{ème} vol de la teigne de la betterave atteint maintenant une forte densité, avec 40 à 50 papillons par piège et par semaine. Il est envisageable que ce ravageur colonise de nouvelles zones, à la faveur de sa forte multiplication de cette année. Il est important de poursuivre des contrôles réguliers dans les cultures.

Lutte contre la teigne de la betterave :

-Les déchets de récolte doivent être au plus vite broyés et enfouis aussi profondément que possible, afin que les pupes (ou, selon la saison, les larves hivernantes) soient en partie détruites, la profondeur de l'enfouissement empêchant dans une large mesure l'émergence de nouveaux adultes.

-On a constaté que l'irrigation par aspersion diminue la pression d'infestation, car divers stades du ravageur s'avèrent très sensibles à une forte humidité du sol, qui augmente notablement la mortalité larvaire.

-Aucun insecticide n'est actuellement autorisé pour lutter contre la teigne de la betterave dans les cultures de bettes à tondre ou à cardes.

Une éventuelle lutte chimique serait de toute manière extrêmement difficile à appliquer, du fait que la vie larvaire de ce ravageur se déroule presque entièrement à l'intérieur des tissus végétaux.

Toutes les données sont fournies sans garantie. Pour l'utilisation de produits phytosanitaires, respecter les consignes d'application, les charges et les délais d'attente. De nombreuses indications et charges sont révisées dans le cadre du réexamen ciblé des produits phytosanitaires autorisés. Il est recommandé de consulter la banque de données de l'OSAV avant toute utilisation. Pour consulter les résultats du réexamen ciblé, voir :

<https://www.blv.admin.ch/blv/fr/home/zulassung-pflanzenschutzmittel/zulassung-und-gezielte-ueberpruefung/gezielte-ueberpruefung.html>.

Mentions légales

Données, Informations :	Daniel Bachmann, Zacharias Ulbrich & Christof Gubler, Strickhof, Winterthur (ZH) Björn Berchtenbreiter, Arenenberg, Salenstein (TG) Vincent Günther, Châteauneuf, Sion (VS) Martin Keller, Esther Mulser, Micaela Jenni & Carolin Luginbühl, Beratungsring Gemüse, Ins (BE) Adrian Meuwly & Tiziana Lottaz, Grangeneuve, Posieux (FR) Lukas Müller, Inforama Seeland, Ins (BE) Vivienne Oggier, Henrik Küng & Philipp Oehri, Landwirtschaftliches Zentrum, Salez (SG) Silvano Ortelli, Ufficio della consulenza agricola, Bellinzona (TI) Jan Siegenthaler, Simon Fuchs & Christian Wohler, Liebegg, Gränichen (AG) Matthias Lutz, Agroscope
Éditeur :	Agroscope
Auteurs :	Cornelia Sauer, Matthias Lutz, Serge Fischer, Lucia Albertoni (Agroscope), Silvano Ortelli, Consulenza agricola, Bellinzona (TI) & Pascal Herren (FiBL)
Photos:	photos 1-3, 6-14: C. Sauer (Agroscope); photo 4: A. Meuwly, Grangeneuve, Posieux; photo 5: U. Remund (Agroscope)
Coopération :	Offices cantonaux et Institut de recherche de l'agriculture biologique (FiBL)
Adaptation française :	Serge Fischer, Christian Linder (Agroscope)
Copyright :	Agroscope, Reckenholzstrasse 191, 8046 Zürich, www.agroscope.ch
Changements d'adresse, Commandes :	Cornelia Sauer, Agroscope, cornelia.sauer@agroscope.admin.ch

Exclusion de responsabilité

Les informations contenues dans cette publication sont destinées uniquement à l'information des lectrices et lecteurs. Agroscope s'efforce de fournir des informations correctes, actuelles et complètes, mais décline toute responsabilité à cet égard. Nous déclinons toute responsabilité pour d'éventuels dommages en lien avec la mise en œuvre des informations contenues dans les publications. Les lois et dispositions légales en vigueur en Suisse s'appliquent aux lectrices et lecteurs; la jurisprudence actuelle est applicable.